

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7500 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef (absent)
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

AMENDEMENTS AU CODE DE REPRÉSENTATION - MARS 2024

Attendu que le Comité de révision du *Code de représentation de la Nation huronne-wendat (Code)* a effectué une révision du Code et a soumis au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) un document suggérant divers amendements à apporter au Code;

Attendu que le CNHW a analysé les propositions d'amendements en séance de travail le 26 février 2024 et qu'il les a soumises au Cercle des Sages pour analyse en date du 28 février 2024, conformément à l'article 170 du Code;

Attendu que le Cercle des Sages a analysé les propositions d'amendements et a jugé le 3 mars 2024 que celles-ci ne portent pas atteinte à la nature du Code et n'ont donc pas à être soumis à la consultation populaire, conformément à l'alinéa 171 a) du Code;

Attendu que tout amendement au Code doit s'effectuer sous forme de résolution du CNHW, conformément à l'article 168 du Code;

Attendu que le délai prévu à l'article 168 du Code est respecté;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7500 SÉANCE DU 25 mars 2024

AMENDEMENTS AU CODE DE REPRÉSENTATION - MARS 2024

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **D'amender** le *Code de représentation de la Nation huronne-wendat* pour qu'à des fins administratives, celui-ci porte la mention « mars 2024 ».
- **D'amender** le *Code de représentation de la Nation huronne-wendat* conformément au document intitulé « Amendements au Code de représentation de la Nation huronne-wendat (mars 2024) » ci-annexé, lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND